

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

**Décision n° 8571 du 14 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin**

NOR : INTJ1715375S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 15773 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630346S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

<b>Bayard</b> Jean-Christophe	NIGEND : 157 678	NLS : 8 015 107
<b>Soroka</b> Serge	NIGEND : 164 029	NLS : 8 020 585
<b>Helf</b> Stéphanie	NIGEND : 177 702	NLS : 8 032 539
<b>Maniara</b> Gaël	NIGEND : 179 329	NLS : 6 546 744
<b>Humbert</b> Pierre-François	NIGEND : 193 624	NLS : 8 047 479

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 juin 2017.

*Le général, commandant adjoint de la région  
de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale du Bas-Rhin,*

S. OTTAVI